

SEANCE 2016-09 DU 19 OCTOBRE 2016

Convocation du 11/10/2016

Affichée à la porte de la Mairie le 11/10/2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf du mois d'octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie LEVEQUE, Maire.

Etaient présents :

M. Yves JEANNETEAU, M. Eric PERRET, M. Laurent DILLEU, Mme Viviane RAIMBAULT et Mme Sandrine WALEK, Adjoints.

M. Philippe MIRVEAUX, Mme Françoise SOUYRI (quitte la séance à 22 h, dernière délibération votée n° DCM-2016-100), M. Emmanuel GODEFROY, M. Emmanuel CORNILLEAU, Mme Vanessa LEPAGE, M. Grégoire CROTTÉ et Mme Sonia WEISS-VOISIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Mme Marie-Pascale GUILLAUME qui a donné pouvoir à M. Philippe MIRVEAUX

M. Didier AGATOR

Mme Estelle BOUTEILLER

Secrétaire de séance : M. Grégoire CROTTÉ

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 13 + 1 pouvoir

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2016.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification.

COMPTE-RENDUS ET REUNIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents comptes-rendus de réunions qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

1. CCLL : compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 15.09.2016 ;
 - Information : instauration d'une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire à compter du 01.01.2017 ;
2. Conseil d'école des P'tits Curieux du 18.10.2016 : Monsieur Eric PERRET transmet les remerciements du Conseil pour l'achat de nouveaux ordinateurs suite au cambriolage qui a eu lieu début septembre.

DCM-2016-98 – 5.4 – **INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**
(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises en application des délibérations n°2014-44 du 10 avril 2014 et n°2016-97 du 1^{er} septembre 2016 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des collectivités territoriales :

1. Devis divers et autres engagements financiers ;
 - Fonctionnement :
 - THARREAU : remplacement détecteur de présence suite vandalisme : 139.08 € TTC ;
 - BOURCIER : travaux à l'école suite vandalisme : 353.70 € TTC ;
 - PIERRE LE GOFF : commande annuelle de produits d'entretien : 6 152.01 € TTC ;
 - ELB : fournitures pour rénovation de la salle de la Trainee : 700.50 € TTC ;
 - PELTIER : intervention aux sanitaires Parc de la Rôme : 551.11 € TTC ;
 - SPAR : apéritif Fête des commerçants du 04.09.2016 : 204.37 € TTC ;
 - GRETEAU : repas du jury du concours « Maisons fleuries » : 281.90 € TTC ;
 - TRAITEUR RENOUT : repas des aînés pour 160 personnes : 3 024 € TTC ;
 - Investissement :
 - MARTY SPORTS : fourniture de filets pare-ballons : 3 889.21 € TTC ;
 - DUPAS TP : modification sortie de stationnement rue Gilles de Rais : 328.80 € ;
 - ENGIE : fourniture et pose arceaux de sécurité sur mats d'éclairage public : 5 023.20 € TTC ;
 - CALONNA : matériel pour l'école publique : 2 105.42 € TTC ;
 - SMOPE : mission SPS sur chantier des ateliers techniques : 885.60 € TTC ;
2. Décision d'attribution du MAPA « Réhabilitation d'un bâtiment artisanal en ateliers techniques communaux » :
 - Lot n°1 : Maçonnerie : **SAS PLOQUIN** : montant TTC : 20 824.04 € ;
 - Lot n°2 : Couverture, bardage : **ATLANTIQUE FER CONSTRUCTION** : montant TTC : 22 891.37 € ;
 - Lot n°3 : Métallerie : **ATLANTIQUE FER CONSTRUCTION** : montant TTC : 14 114.39€ ;
 - Lot n° 4 : Menuiseries extérieures PVC : **PHILIPPE GALLARD** : montant TTC : 4 630.18 € ;
 - Lot n°5 : Menuiseries Bois : **PHILIPPE GALLARD** : montant TTC : 10 645.27 € ;
 - Lot n°6 : Cloisons, doublages : **GILLES EDOUARD** : montant TTC : 21 823.36 € ;
 - Lot n°7 : Plafonds suspendus : **SARL TREMELO** : montant TTC : 2 688.36 € ;
 - Lot n° 8 : Électricité : **SARL THARREAU** : montant TTC : 17 760.72 € ;
 - Lot n° 9 : Plomberie, ventilation : **SARL THARREAU** : montant TTC : 14 407.52 € ;
 - Lot n° 10 : Carrelage, faïence : **SARL RM CARRELAGE** : montant TTC : 7 838.93 € ;

- Lot n°11 : Peinture : **CHRISTIAN DICHET-MARAIS** : montant TTC : 6 337.67 € ;
- Lot n°12 : Clôtures : **DIRICKX ESPACE CLOTURE OUEST** : montant TTC : 6 492.16 €.

Montant total du marché attribué : 125 378.30 € HT soit 150 453.96 € TTC.

Montant estimé par le maitre d'œuvre : 163 572.28 € HT soit 196 286.74 € TTC.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal du recrutement qu'elle a engagé récemment en application de délibérations du Conseil Municipal :

- Marine GAUDIN, archiviste : CDD à temps complet du 01.11.2016 au 31.12.2016, DCM 2016-18 et 2016-42.

DCM-2016-99 - 7.1 - TARIFS COMMUNAUX A COMPTEUR DU 01.01.2017
(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Monsieur Eric PERRET rappelle les tarifs municipaux de l'année 2016 et propose leur révision à compter du 01.01.2017.

Vu l'avis de la commission des finances du 17.10.2016, il est proposé une revalorisation selon les modalités suivantes :

1. Maintien des tarifs 2016 pour les photocopies, les captures d'animaux errants et le camping municipal ;
2. Maintien des tarifs du cimetière, votés par délibération n°2015-102 du 17.09.2015 ;
3. S'agissant des locations de Salles, en particulier :
 - a. Création pour les associations locales d'un tarif réduit pour l'organisation de vins d'honneur, belotes et lotos la semaine dans la grande salle ;
 - b. + 1 % environ pour les utilisateurs de la Commune ;
 - c. + 2 % environ pour les utilisateurs extérieurs à la Commune ;
 - d. 0 % pour les frais EDF ;
 - e. Maintien du montant de la redevance incitative « Ordures ménagères » ;
 - f. Maintien du montant des cautions ;
4. S'agissant de l'occupation du domaine public :
 - a. Maintien du tarif d'occupation du domaine public pour les terrasses ou commerçants sédentaires ;
 - b. Augmentation du tarif d'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants : la commission propose une augmentation à hauteur de 70 € pour une venue hebdomadaire et 140 € pour deux venues hebdomadaires ;
 - c. Création du tarif « frais EDF » pour les commerçants ambulants.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la proposition énoncée ;
- Adopte le tableau des tarifs municipaux applicables à compter du 01.01.2017, joint à la présente délibération.

DCM-2016-100 - 7.1 - TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES A COMPTER DU 01.01.2017

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Monsieur Eric PERRET rappelle aux Conseillers les deux parts composant la tarification de l'assainissement :

- Part fixe (Abonnement) : 42 € HT / an (2016) ;
- Part proportionnelle (Consommations d'eau) : 1,05 € HT / m³ (2016) ;

Il explique ensuite que l'actuelle station d'épuration, en service depuis 1986, est amortie en 2016 et qu'il convient de poursuivre la constitution d'une épargne permettant de supporter le coût des travaux à venir.

Vu l'avis de la Commission des finances du 17.10.2016, il est ainsi proposé une revalorisation selon les modalités suivantes :

- Part fixe (Abonnement) : 42,00 € HT / an ;
- Part proportionnelle (Consommations d'eau) : 1,10 € HT / m³.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à la majorité de 12 pour et 2 contre, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition ci-dessus et dit que les tarifs seront applicables à compter du 01.01.2017 ;
- Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au BP Assainissement 2017.

Madame SOUYRI quitte la séance de Conseil Municipal à 22 h pour raisons personnelles.

DCM-2016-101 - 5.7 - CCLL : RAPPORT D'ACTIVITES 2015

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Loire-Layon.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

DCM-2016-102 - 5.7 - CONVENTION ANIMATION ENFANCE/JEUNESSE 2016/2019
AVEC LE SIRSG ET LE CSI

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Champtocé sur Loire, via sa participation au Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire (SIRSG), confie au Centre Social Intercommunal L'Atelier (CSI) la mise en œuvre de l'animation enfance et jeunesse sur le territoire de la Commune.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a voté, lors de sa séance du 16 octobre 2014, la signature d'une convention Enfance/Jeunesse avec le SIRSG et le CSI pour l'année 2015. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour trois ans, selon les mêmes conditions.

Cette convention précise notamment les points suivants :

- Missions spécifiques confiées au CSI : animation des activités enfance et jeunesse, animation du Conseil Municipal d'Enfants, direction de l'accueil périscolaire (AFR), coordination des différents temps de l'enfant (TAP'S) ;
- Un comité de pilotage se réunit 4 fois par an et en fonction des besoins et des projets pour définir les orientations à développer sur la commune et en effectuer le suivi ;
- Ces actions sont financées par une subvention communale annuelle dont le montant s'est élevé à 22 458 € en 2014, à 21 139 € en 2015.
En 2016, la participation au SIRSG pour l'animation jeunesse devrait s'élever à 21 125 €.
- Durée proposée de la convention : du 01.01.2016 au 31.12.2019 ;
- Le renouvellement de la convention fera l'objet d'une renégociation entre les contractants six mois avant l'expiration de la convention, soit avant le 30.06.2019.

Madame le Maire rappelle qu'il existe un règlement intérieur du comité de pilotage dont elle fait lecture. Ce règlement précise notamment les points suivants :

- Coût du personnel d'animation ;
- Frais de formation ;
- Frais de licenciement ;
- Frais de gestion du projet ;
- Montant de la subvention.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte la convention proposée ainsi que le règlement intérieur joints à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire à signer ces documents.

DCM-2016-103 - 9.1 - CSI : CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN CHANTIER
DE JEUNES

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire explique que suite à la crue et à l'épisode de mortalité des poissons en juin la campagne annuelle d'arrachage de la jussie à la Boire de Champtocé sur Loire a été annulée.

Un chantier de jeunes en lien avec le CSI L'Atelier était prévu pour ces travaux, les heures dédiées ont donc été réaffectées à des travaux d'entretien de la commune : nettoyage, désherbage, peinture, entretien du matériel de l'école.

Il est fait lecture de la convention « Chantier de jeunes » proposée par le CSI. Ce chantier s'est déroulé du 27.06.2016 au 01.07.2016 auquel ont participé 8 jeunes travaillant 5 heures par jour. La commune s'engage également à verser à l'association la somme maximum de 5 € de l'heure multipliée par le nombre d'heures effectuées par chaque jeune, soit 975 €. L'association s'engage à reverser l'intégralité de la somme allouée aux jeunes, pour favoriser leur accès à la culture, la mobilité, l'apprentissage et la scolarité.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention présentée ;
- Autorise Madame le Maire à la signer ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2016 ;
- Demande qu'un point soit fait avec le CSI sur la consommation des 975 €.

DCM-2016-104 - 8.1 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL A LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DES PRES

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire explique que la commune de Saint Germain des Prés a sollicité le prêt d'une partie du matériel communal, dédié à l'activité cirque lors des Temps d'Activités Péri-éducatives. Il est proposé de mettre à disposition gracieusement le matériel concerné et de le formaliser par la signature d'une convention, dont elle fait lecture.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte la convention jointe à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire à la signer.

DCM-2016-105 - 9.1 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame Sandrine WALEK présente aux Conseillers Municipaux le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale, réalisé en concertation avec le collectif intercommunal des bibliothèques Loire Layon.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur présenté ;
- Autorise Madame le Maire à le signer.

DCM-2016-106 – 3.3 – SALLES MUNICIPALES : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA MCL A L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire informe le Conseil que l'association des Donneurs de Sang sollicite la mise à disposition gracieuse de la Maison Commune des Loisirs pour une deuxième collecte de sang en 2016, prévue le 16 novembre 2016.

L'association effectue chaque année une collecte de sang sur les quatre communes où elle est présente et une deuxième collecte sur l'une des communes en alternant.

Considérant que ces collectes sont réparties sur les communes et que la gratuité est généralement accordée, Madame le Maire propose d'accéder favorablement à la demande de l'association.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'association la mise à disposition gracieuse de la MCL le 16 novembre 2016.

DCM-2016-107 – 4.1 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Monsieur Eric PERRET rappelle la délibération n°2016-86 du 01.09.2016 portant mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune de Champtocé sur Loire, tel qu'il apparaît ci-dessous :

COMMUNE DE CHAMPTOCE-SUR-LOIRE TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
N° POSTE	CAT.	GRADE	TAUX D'EMPLOI (ETP)
1	A	Attaché territorial	1,00
2	B	Rédacteur	1,00
3	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
4	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
5	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
6	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
7	C	Adjoint technique de 2 cl	1,00
8	C	Adjoint technique de 2 cl	1,00
9	C	Adjoint technique de 2 cl	1,00
10	C	Adjoint technique de 2 cl	0,48
11	C	Adjoint technique de 2 cl	0,41
12	C	Adjoint technique de 2 cl	0,30

13	C	Adjoint technique de 2 cl	0,95
14	C	Adjoint technique de 2 cl	0,78
15	C	Adjoint technique de 2 cl	0,58
16	C	ATSEM principal de 2 cl	1,00
17	B	Educateur de jeunes enfants	0,72
			14,22

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2016-86 du 01.09.2016 ;

Considérant que l'avis du Comité Technique a été sollicité sur les suppressions d'emplois ;

Monsieur Eric PERRET propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Suite à la mutation du Secrétaire Général le 05.09.2016 et l'arrivée de sa remplaçante, titulaire du concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe :
 - o Suppression de l'emploi n°1 d'attaché territorial à compter du 01.11.2016 ;
 - o Création de l'emploi n°1 de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 01.11.2016 ;

FILIERE TECHNIQUE :

- Suite à l'admission à l'examen professionnel de l'agent concerné :
 - o Suppression de l'emploi n°9 d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 01.11.2016 ;
 - o Création de l'emploi n°9 d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 01.11.2016 ;
- Suite à la démission de l'agent titulaire et compte tenu de l'évolution des effectifs scolaires :
 - o Suppression de l'emploi n°11 d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 01.11.2016 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administrative Paritaire en date du 04 octobre 2016, concernant l'évolution de l'emploi n°9 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 17 octobre 2016, concernant l'ensemble de ces évolutions ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois n°1 et 9 sont inscrits au budget communal ;
- Modifie ainsi le tableau des emplois :

COMMUNE DE CHAMPTOCE-SUR-LOIRE			
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
N° POSTE	CAT.	GRADE	TAUX D'EMPLOI (ETP)
1	B	Rédacteur principal 2cl	1,00
2	B	Rédacteur	1,00
3	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
4	C	Adjoint administratif principal de 2 cl	1,00
5	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
6	C	Adjoint technique principal de 2 cl	1,00
7	C	Adjoint technique de 2 cl	1,00
8	C	Adjoint technique de 2 cl	1,00
9	C	Adjoint technique de 1cl	1,00
10	C	Adjoint technique de 2 cl	0,48
11	C	Adjoint technique de 2 cl	0,30
12	C	Adjoint technique de 2 cl	0,95
13	C	Adjoint technique de 2 cl	0,78
14	C	Adjoint technique de 2 cl	0,58
15	C	ATSEM principal de 2 cl	1,00
16	B	Educateur de jeunes enfants	0,72
			13,80

- Dit que cette délibération sera transmise au Centre de Gestion de Maine et Loire.

DCM-2016-108 - 7.1 - BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2
(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une deuxième décision modificative pour le budget Commune 2016.

Madame le Maire propose les modifications suivantes :

BUDGET PRIMITIF	
DÉPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAP. 204 IMMOBILISATION INCORPORELLES	
ART. 2041582 - Subvention équipement	- €
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
ART.2111 - Terrains nus	259 745,08 €
ART.2152 - Installations de voirie	10 000,00 €
ART.2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2	
DÉPENSES -SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAP. 204 IMMOBILISATION INCORPORELLES	
ART. 2041582 - Subvention équipement	+ 41 000,00 €
CHAP. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
ART.2111 - Terrains nus	- 60 000,00 €
ART.2152 - Installations de voirie	+ 6 000,00 €
ART.2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	+ 13 000,00 €
TOTAL	- €

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°2 du budget Commune.

DCM-2016-109 - 5.7 - **SIAEP : RAPPORT EAU POTABLE 2015**
(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Monsieur Emmanuel GODEFROY, représentant de la commune au SIAEP, présente aux Conseillers Municipaux le rapport Prix et qualité du service d'eau potable du SIAEP de Loire Béconnais, pour l'exercice 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine ce rapport.

DCM-2016-110 - 5.7 - **EXTENSION DU PERIMETRE DU SIAEP DE LOIRE BECONNAIS : ADHESION DES COMMUNES DE LA POSSONNIERE ET DE CHALONNES SUR LOIRE**
(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016355-0028 du 20 décembre 2012 prononçant la création du SIAEP de Loire Béconnais, par fusion de syndicats, modifié par l'arrêté DRCL n°2015-44 du 28 juillet 2015 validant l'adhésion de la commune d'Ingrandes sur Loire au 1^{er} janvier 2016, modifié par l'arrêté DRCL/BSFL n°2016-83 du 4 juillet 2016 adoptant les nouveaux statuts du SIAEP ;

Vu les délibérations des communes de La Possonnière en date du 1^{er} juillet 2016, reçue en préfecture le 7 juillet 2016 et de Chalennes sur Loire en date du 6 juillet 2016, reçue en préfecture le 15 juillet 2016, sollicitant une adhésion au SIAEP de Loire Béconnais à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2016/6-IX/01 du 6 septembre 2016, visée en préfecture le 8 septembre 2016 adoptant le principe de l'extension du périmètre du SIAEP de Loire Béconnais aux communes de La Possonnière et de Chalennes sur Loire.

Considérant que, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, le SIAEP de Loire Béconnais a consulté l'ensemble des membres par courrier du 8 septembre 2016 ;

Qu'il convient donc de délibérer sur le principe de ces adhésions, sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE à l'adhésion, au SIAEP de Loire Béconnais, des communes de La Possonnière et de Chalonnnes sur Loire au 1^{er} janvier 2017.

DCM-2016-111 - 7.8 - SIEMML : FONDS DE CONCOURS POUR LE DEPANNAGE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DU 01.09.2015 AU 31.08.2016
(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du Comité Syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de CHAMPTOCE SUR LOIRE par délibération du Conseil en date du 19.10.2016 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

N° Opération	Date intervention	Montant des travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP068-15-65	18/09/2015	352,33 €	75%	264,25 €
EP068-15-67	03/11/2015	549,01 €	75%	411,76 €
EP068-15-68	15/12/2015	177,48 €	75%	133,11 €
EP068-16-70	11/02/2016	270,30 €	75%	202,73 €
EP068-16-71	16/02/2016	188,76 €	75%	141,57 €
	TOTAL	1 537,88 €	75%	1 153,42 €

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} Septembre 2015 et 31 Août 2016 ;
- Montant de la dépense : 1 537,88 euros TTC ;
- Taux du fonds de concours 75% ;
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 153,42 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML, Madame le Maire, le Comptable de la Collectivité de CHAMPTOCE SUR LOIRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DCM-2016-112 - 7.1 - SIEMML : PROPOSITION D'EFFACEMENT DE RESEAUX EN 2017 *(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)*

Madame le Maire informe le Conseil que, par son courrier en date du 17.08.2016, le SIEMML demande à la commune de se prononcer sur son programme d'effacement de réseaux 2017.

Deux projets d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public ont été inscrits au programme et chiffrés par la Direction des Infrastructures du SIEMML :

- Rue du Moulin : pour un montant total de 231 060 € HT, dont 71 972 € TTC à la charge de la commune ;
- Rue des Hauts Prés : pour un montant total de 145 650 € HT, dont 47 530 € TTC à la charge de la commune.

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de ne pas réaliser ces travaux en 2017, mais de poursuivre et terminer le programme de rénovation de l'éclairage public de la commune. Les travaux rue du Moulin seront envisagés pour le programme d'investissement 2018.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord de principe à la proposition formulée ci-dessus ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017.

DCM-2016-113 - 3.5 - SIEMML : TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE - ENTREPRISE SPIE *(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)*

Madame le Maire informe le Conseil que la société SPIE a été missionnée par le SIEMML pour réaliser l'étude d'exécution et la réalisation de travaux de renforcement Basse Tension au lieu-dit « Les Acacias » ainsi qu'un nouveau poste électrique au lieu-dit « Malnouet ».

Cette opération conduit la société SPIE à emprunter des propriétés appartenant à la commune, pour le passage de lignes souterraines et aériennes. Une autorisation amiable de la commune est en conséquent nécessaire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la société SPIE à intervenir.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord de principe à la proposition formulée ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de travaux.

DCM-2016-114 – 8.8 – INSTALLATION CLASSEE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR ENQUETE PUBLIQUE

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise PCM a présenté un dossier d'enquête publique afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) et à passer sous le régime de l'enregistrement.

L'enquête publique est ouverte à la mairie du mardi 11 octobre au mardi 8 novembre 2016. Un avis de l'assemblée municipale est requis quant à cette mise à jour.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- n'émet aucune réserve, observation particulière, ni avis défavorable quant à cette demande de mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

DCM-2016-115 – 3.2 – LOTISSEMENT DU PUITTS-PELLERIN : ANNULATION DE DEMANDE DE COMPROMIS DE VENTE – LOT N°6

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2016-85 du 01.09.2016 par laquelle il autorisait la signature d'un compromis de vente avec M. et Mme DIALLO ALPHA Ibrahima et Valérie pour le lot 6 du lotissement du Puits-Pellerin. Elle explique avoir reçu le 27.09.2016 un mail du promoteur en charge de la vente informant la Commune qu'ils ne donneront pas suite à la demande de compromis de vente du lot 6.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la déclaration sans suite de la demande de compromis de vente du lot n°6 ;
- Dit que cette délibération sera notifiée aux intéressés.

DCM-2016-116 – 3.2 – LOTISSEMENT DU PUITTS-PELLERIN : VENTE DU LOT N°8

(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 08 novembre 2016)

Madame le Maire rappelle les délibérations n°2015-84 du 27.08.2015 et n°2015-116 du 15.10.2015 relatives à la fixation des prix de vente des lots du lotissement du Puits Pellerin (Opération des Hauts-Prés). Elle informe les conseillers qu'elle a reçu une demande de Mme JEANNETEAU Maryline pour la signature d'un compromis de vente pour le lot 8 de 428 m², dont le prix a été fixé à 39 000,00 € TTC, PFAC incluse (2 000,00 €).

Elle rappelle les caractéristiques essentielles de la vente projetée :

- Lot n° 8 du lotissement « Le Puits Pellerin » (Opération des Hauts-Prés) ;
- Référence cadastrale du lot : B 1324 ;
- Superficie : 04 a 28 ca ;
- Adresse du lot : 16 Le Puits Pellerin ;
- Nom de l'acquéreur : Mme JEANNETEAU Maryline ;
- Prix de cession :
 - Prix de la parcelle HT net vendeur :34 307.34 € ;
 - TVA sur marge : 2 692.66 € ;
 - PFAC : 2 000,00 € ;
 - TOTAL TTC :39 000,00 € ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente pour le lot n° 8 du lotissement « Le Puits Pellerin » avec Mme JEANNETEAU Maryline dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente du lot n° 8 du lotissement « Le Puits Pellerin », et tout acte y afférent, aux conditions précitées ;
- Dit que les actes de compromis seront signés chez Maître ANTIER, notaire à Ingrandes, aux frais de l'acquéreur ;
- Dit que la recette sera inscrite au budget annexe du lotissement des Hauts-Prés, à l'exception de la PFAC inscrite au budget annexe assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

1. Politique d'accueil des commerces ambulants :

Madame le Maire souhaite que le Conseil se prononce sur la politique d'accueil des commerçants ambulants sur la commune, deux nouveaux « food-trucks » étant autorisés à stationner depuis l'été. La majorité des Conseillers Municipaux présents considèrent que les commerçants ambulants participent au dynamisme et à l'attractivité du bourg et que l'on doit continuer à les accueillir, dans la mesure où ils ne représentent pas une concurrence directe pour les commerçants sédentaires. Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion sera prochainement organisée avec les commerçants locaux.

2. Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance :

Madame le Maire présente les avancées sur l'organisation de la future communauté de communes, dont la fusion interviendra le 1^{er} janvier 2017. Plus de précisions seront apportées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3. Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) :

En juin 2016, la commune avait émis un avis défavorable sur le projet de syndicat départemental rural de l'eau potable. Lors de la réunion de la CDCI du 10 octobre 2016, 82 % des communes (représentant 49 % de la population) ont voté contre la proposition préfectorale. Aucun accord n'ayant été trouvé entre les syndicats d'eau du département, la CDCI a décidé que les syndicats d'eau potable seront supprimés au 1^{er} janvier 2018 et la compétence transférée aux Communautés de Communes.

4. Adhésion au conseil national des villes et villages fleuris : le Conseil donne son accord pour le paiement de l'adhésion à partir de 2017.
5. Travaux de modification d'un relais de téléphonie Free Mobile au lieu-dit « La Malnoue » ;
6. Microcoupures EDF : des problèmes de microcoupures fréquentes ont été signalé par une entreprise sur la zone Anjou Atlantique. Ils ont provoqué un certain nombre de dégâts au niveau informatique.
7. Travaux d'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques en centre bourg en cours ;
8. Dates des élections présidentielles 2017 : 23.04.2017 et 07.05.2017.
Dates des élections législatives 2017 : 11.06.2017 et 18.06.2017 ;
9. Agenda :
 - Commémoration du 11 novembre : le vendredi 11 novembre à 11 heures ;
 - Remise des prix du concours Maisons Fleuries : vendredi 28 octobre à 19 heures ;
 - Banquet des anciens : dimanche 23 octobre ;
10. Prochain Conseil Municipal : lundi 28 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 58.
